

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2017

Présents :

Messieurs : Dominique ARNOUX, Pierre BOURGEON, Pierre D'HEILLY, Laurent FICHOT, Frédéric MATHY, Robert NUZILLAT, Jean VENOT,

Mesdames : Anne LEBLANC, Carine LEMONNIER(arrivé 19h20), Sophie LORTON, Marie Hélène POROT, Marie-Pierre RAVIOT,

Excusée :

Pouvoir :

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2017,

Monsieur Nuzillat maire par intérim remercie au nom du conseil M. VENOT Jean pour les 35 années passé comme maire de la commune.

➤ Emploi d'été

Le conseil municipal décide de renouveler l'opération des emplois d'été. Deux jeunes seront embauchés au mois de juillet et deux pour le mois d'août. Les jeunes devront avoir 16 ans révolu et les contrats seront de 20 heures par semaine.

➤ Garage de la boulangerie

Suite à la demande de Monsieur Dureault Frédéric, le conseil municipal accepte de lui vendre le garage de la boulangerie.

Le prix est de 12 000 €.

A l'unanimité le conseil vote oui.

➤ Matériel cantonnier.

Une benne et un pulvérisateur ne sont plus utilisés par les cantonniers. Ces deux matériaux seront donc mis en vente auprès des habitants de Moroges. Le matériel ira au plus offrant.

➤ Délibération CCSCC

Suite à la démission du maire, le Président de la CCSCC demande à ce qu'une personne soit nommée pour les prochains conseils communautaires en attendant l'élection du nouveau maire.

Le conseil municipal nomme M. Nuzillat Robert.

➤ 0 phytos cimetière

Un rendez-vous est prévu le vendredi 16 juin avec Mme Limar pour une étude de 0 phyto dans le cimetière.

➤ **Bibliothèque**

La bibliothèque n'est plus aux normes. Le conseil municipal décide de la transférer provisoirement dans la salle de TAP.

Le déménagement est prévu le 15 juillet à 8h00 dans la cour d'école.

➤ **TAP**

Suite à une réunion avec les communes de la CCSCC, une grande majorité est pour le retour de la semaine à 4 jours.

Le conseil municipal de Moroges souhaite continuer pour une année les TAP, pour avoir le recul suffisant pour mettre en place la semaine de 4 jours.

➤ **Lotissement :**

Monsieur Nuzillat a repris en cour le dossier du lotissement.

Des études de demande de prêt ont été demandé auprès des banques (pour des amortissement sur 5 ans), ainsi que des devis pour la viabilisation.

Les achats de terrains auront vraisemblablement lieu début 2018.

➤ **SYDESL :**

Des travaux du SYDESL auront lieu à la Vertoline une partie sera en aérien et une partie enfuit.

➤ **ZA :**

Une demande doit être faite par la CCSCC pour que l'ancienne bretelle de la RN 80 ne fasse plus partie de l'emprise de la RN80, et que les personnes achetants les parcelles de la zone artisanale puissent construire plus facilement.

Deux demandes ont été fait dans la zone artisanale :

- la première concerne du concassage de cailloux cela est interdit donc le conseil municipal donne un avis défavorable
- La seconde concerne une personne qui souhaite construire un cuvage avec une maison d'habitation. Le PLU l'autorise donc le conseil donne un avis favorable.

➤ **SALLE DES FETES**

Lors de la dernière réunion de conseil il avait été évoqué d'augmenter les tarifs de la salle des fêtes. Monsieur Fichot c'est renseigné des prix pratiqué au alentour avec une salle des fêtes ayant la même capacité que la notre.

Le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs des Morogeois mais d'augmenter les tarifs des extérieurs comme suivant :

- sans chauffage 450 Euros (au lieu de 370 €) et avec chauffage 530 € (au lieu de 530 €)

➤ **QUESTION DIVERSES**

Tableau des élections : les membres du conseil s'inscrivent pour les permanences des prochaines élections.

A l'est d'Hélène : Monsieur Frédéric DUREAULT est le nouveau Président.

Courir Moroges : L'association Courir Moroges demande à rencontrer le conseil pour présenter leur projet de trail. Le réunion est fixée au 12 juin 19h en mairie.

Emplacement aire de jeux : Des membres du conseil travaillent sur le projet d'aire de jeux aux abords de la salle des fêtes. Pour pouvoir avancer sur le projet elles doivent définir l'emplacement soit près de l'aire de jeux actuelle ou sous les sapins près du City stade. Le conseil municipal est favorable a l'emplacement vers l'aire de jeux actuelle qui est plus prêt de la salle des fêtes et qui ne nécessite pas un extension électrique ce qui aurait été le cas sur remplace vers le City stade.

Séance levée à 22h10